

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit Aluminum Oxide Powder

Codes produit 40-6425-400-080, 40-6430-600-080, 40-6603-030-080, 40-6605-050-080, 40-6609-095-080, 40-6612-125-080

Numéro de FDS 1339775_A

Autres moyens d'identification

Synonymes Aucun(e)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Laboratory Use Only

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant Buehler

Adresse du fabricant 41 Waukegan Rd
Lake Bluff, IL 60044
www.buehler.com

Numéro de téléphone +1 847 295 6500

Adresse e-mail custserv@buehler.com

Numéro d'appel d'urgence

Global Access Code: 334545
Americas: +1 760 476 3962
Middle East/Africa: +1 760 476 3959

Asia Pacific: +1 760 476 3960
Europe: +1 760 476 3961

2. IDENTIFICATION DES DANGERS


Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200).

Cancérogénicité	Catégorie 2
-----------------	-------------

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Instructions en cas d'urgence

Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger Susceptible de provoquer le cancer	
	
Aspect Gris	État physique Poudres
Odeur Inodore	

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Utiliser l'équipement de protection individuel requis

Conseils de prudence - Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

Mentions de mise en garde - Stockage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Dangers sans autre classification (HNOC)

Sans objet

Toxicité inconnue

6 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

Autres informations

Aucune information disponible

Interaction avec d'autres produits chimiques

Aucune information disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	CAS No	Weight-%	Secret industriel
Aluminum oxide	1344-28-1	90 - 100%	*
Titanium dioxide	13463-67-7	0 - 10%	*
Iron oxide	1309-37-1	0 - 10%	*
Magnesium oxide	1309-48-4	< 0.5%	*
Calcium oxide	1305-78-8	< 0.6%	*

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

Contact oculaire	Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver au savon et à l'eau.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Ingestion	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets les plus importants	Aucune information disponible.
--	--------------------------------

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction appropriés

PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Aucune information disponible.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée.
- Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
- Méthodes de nettoyage** Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.
- Produits incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

- Directives pour l'exposition** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Aluminum oxide 1344-28-1	TWA: 1 mg/m ³ respirable particulate matter	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction	
Titanium dioxide 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust	IDLH: 5000 mg/m ³
Iron oxide 1309-37-1	TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 10 mg/m ³ fume TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m ³ fume and total dust (vacated) TWA: 5	IDLH: 2500 mg/m ³ Fe dust and fume TWA: 5 mg/m ³ Fe dust and fume

		mg/m ³ respirable fraction regulated under Rouge	
Magnesium oxide 1309-48-4	TWA: 10 mg/m ³ inhalable fraction	TWA: 15 mg/m ³ fume, total particulate (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total particulate	IDLH: 750 mg/m ³ fume
Calcium oxide 1305-78-8	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ (vacated) TWA: 5 mg/m ³	IDLH: 25 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³

ACGIH TLV: American Conference of Governmental Industrial Hygienists - Threshold Limit Value (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis - Valeur limite d'exposition) OSHA PEL: Occupational Safety and Health Administration - Permissible Exposure Limits (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis - Valeurs limites d'exposition admissibles) NIOSH IDLH Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie

Autres directives pour l'exposition Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant, aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992)

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques Douches
Rince-oeils
Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

Protection respiratoire En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire homologué NIOSH/MSHA. Des respirateurs à adduction d'air en pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration atmosphérique élevée du contaminant. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux réglementations locales en vigueur.

Mesures d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques

État physique	Poudres	Odeur	Inodore
Aspect	Gris	Odor Threshold	Aucune information disponible
Couleur	Aucune information disponible		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques Méthode</u>
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point de fusion / congélation	>2000°C (>3632°F)	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	>2900°C (>5252°F)	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité	3.9 g/cm ³	Aucun(e) connu(e)

Hydrosolubilité	Insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible	
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible	

Autres informations

Point de ramollissement	Aucune donnée disponible
VOC Content (%)	Aucune donnée disponible
Granulométrie	Aucune donnée disponible
Distribution granulométrique	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune donnée disponible.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

Produits dangereux résultant de la décomposition

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables**Informations sur le produit**

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec la peau	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Aluminum oxide	> 5000 mg/kg (Rat)	-	-

1344-28-1			
Titanium dioxide 13463-67-7	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
Iron oxide 1309-37-1	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
Calcium oxide 1305-78-8	= 500 mg/kg (Rat)	-	-

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation Aucune information disponible.

Effets mutagènes Aucune information disponible.

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Titanium dioxide 13463-67-7		Group 2B		X
Iron oxide 1309-37-1		Group 3		

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme

Groupe 3 - Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme

OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Toxicité chronique Contient un cancérogène connu ou supposé. Le dioxyde de titane a été classé comme cancérogène possible pour l'homme (Groupe 2B) par inhalation par le Centre international de recherche sur le cancer (IARC).

Effets sur certains organes cibles Système respiratoire. Yeux. Peau. Tractus gastro-intestinal (GI). Poumons.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité Informations sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Sans objet

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Nom chimique	Toxique pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Calcium oxide 1305-78-8		96h LC50: = 1070 mg/L (Cyprinus carpio)		

Persistence et dégradabilité

Aucune information disponible.

Bioaccumulation

Aucune information disponible

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination

Cette matière telle que livrée n'est pas un déchet dangereux aux États-Unis selon les réglementations fédérales (40 CFR 261). Cette matière peut devenir un déchet dangereux lorsqu'elle est mélangée ou mise en contact avec un déchet dangereux, si des ajouts chimiques sont effectués sur cette substance, ou si cette substance est transformée ou altérée de quelque autre façon. Consulter 40 CFR 261 pour déterminer si la substance altérée est un déchet dangereux. Consulter les réglementations locales, nationales ou internationales appropriées pour prendre connaissance des exigences supplémentaires.

Emballages contaminés

Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées comme déchets dangereux par l'État de Californie.

Nom chimique	California Hazardous Waste
Calcium oxide 1305-78-8	Corrosive

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT, États-Unis
Nom d'expédition
Classe de danger

NON RÉGLEMENTÉ
NON REGULATED
N/A

TMD

NON RÉGLEMENTÉ

MEX

NON RÉGLEMENTÉ

OACI

NON RÉGLEMENTÉ

IATA

Nom d'expédition

NON RÉGLEMENTÉ
NON REGULATED

IMDG/IMO NON RÉGLEMENTÉ**RID** NON RÉGLEMENTÉ**ADR** NON RÉGLEMENTÉ**ADN** NON RÉGLEMENTÉ**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Inventaires internationaux**

TSCA Est conforme
 DSL Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire canadien DSL ou NDSL

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

Réglementations fédérales des États-Unis**SARA 313**

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit contient une ou plusieurs substances chimiques soumises aux conditions de déclaration de la Loi des États-Unis et du Titre 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

Nom chimique	CAS No	Weight-%	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Aluminum oxide - 1344-28-1	1344-28-1	90 - 100%	1.0%

Catégories de danger selon SARA**311/312, États-Unis**

Danger aigu pour la santé	N°
Danger chronique pour la santé	Oui
Danger d'incendie	N°
Danger de dépressurisation soudaine	N°
Danger de réaction	N°

CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée au titre de polluants selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (Clean Water Act, 40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

CERCLA

Cette matière telle que livrée ne contient aucune substance réglementée au titre de substance dangereuse par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302), ni par la Loi de modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de déclaration spécifiques relatives aux rejets de cette matière peuvent exister au niveau étatique, régional ou local

Réglementations étatiques des États-Unis**Proposition californienne 65**

This product contains the following Proposition 65 chemicals.

Nom chimique	Proposition californienne 65
Titanium dioxide - 13463-67-7	Carcinogen

Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Rhode Island	Illinois
Aluminum oxide 1344-28-1	X	X	X	X	
Titanium dioxide 13463-67-7	X	X	X		
Iron oxide 1309-37-1	X	X	X		
Magnesium oxide 1309-48-4	X	X	X		
Calcium oxide 1305-78-8	X	X	X		

Réglementations internationales

Mexique

Valeurs limites d'exposition professionnelle nationales

Composant	Carcinogen Status	Limites d'exposition
Aluminum oxide 1344-28-1 (90 - 100%)		Mexico: TWA= 10 mg/m ³
Titanium dioxide 13463-67-7 (0 - 10%)		Mexico: TWA= 10 mg/m ³ : STEL= 20 mg/m ³
Iron oxide 1309-37-1 (0 - 10%)		Mexico: TWA 5 mg/m ³ : STEL 10 mg/m ³
Magnesium oxide 1309-48-4 (< 0.5%)		Mexico: TWA 10 mg/m ³
Calcium oxide 1305-78-8 (< 0.6%)		Mexico: TWA 2 mg/m ³

Mexique - Valeurs limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes

CANADA

Classe de danger SIMDUT

Indéterminé(e)(s)

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Dangers pour la santé 1	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Dangers physiques et chimiques -
HMIS	Dangers pour la santé 1*	Inflammabilité 0	Danger physique 0	Protection individuelle X

Légende de l'astérisque Danger chronique * = Danger chronique pour la santé

Préparée par	Product Stewardship 23 British American Blvd. Latham, NY 12110 1-800-572-6501
Date d'émission	01-mars-2017
Date de révision	01-mars-2017
Remarque sur la révision	Aucune information disponible

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte



Le fournisseur identifié ci-après a généré la présente FDS à l'aide du modèle UL SDS. UL n'a pas testé, certifié ni approuvé la substance décrite dans la présente FDS, et toutes les informations de la présente FDS proviennent du fournisseur ou ont été reproduites de sources réglementaires publiques. UL ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations de la présente FDS et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de l'utilisation desdites informations ou de la substance décrite dans la présente FDS. La mise en page, l'aspect et le format de la présente FDS sont © 2014 UL LLC. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité